

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 23 mars 1845.

La garde nationale n'existe plus guère en France qu'à Paris ; dans presque toutes nos grandes villes on l'a supprimée, et on s'est mis, pour arriver à cette suppression, au-dessus des lois. Dans la capitale, on n'a pas osé agir avec autant de sans-gêne ; mais patience, cela viendra, et nous ne tarderons peut-être pas à apprendre qu'elle y est aussi supprimée.

Depuis 1830, le gouvernement a considéré la garde nationale de Paris comme un instrument de domination. Pendant les moments périlleux qui l'ont menacé dans son existence, il a fait appel à son zèle et à son dévouement ; elle n'y a pas toujours répondu aussi complètement qu'on l'a prétendu. Ce qu'elle a fait a suffi au pouvoir pour crier bien haut : La garde nationale nous appartient ; elle entend l'ordre comme nous, elle veut la paix à tout prix également comme nous.

Aujourd'hui les choses ne sont plus au point où elles étaient il y a quelques années. L'esprit d'opposition progresse à Paris : le corps électoral est presque entièrement hostile au ministère, et, malgré ses plus vives obsessions, il ne peut plus avoir accès près de lui ; la garde nationale partage sans doute ses opinions.

Qui sait si, dans ses élections, la garde nationale ne protestera pas également contre la pensée gouvernementale ? Qui sait si, après avoir long-temps nommé ses chefs sans s'inquiéter de leurs idées politiques, elle ne finira pas par éliminer les partisans du statu quo et par choisir pour les remplacer des hommes du progrès ? Si elle procédait de la sorte, le ministère ne pourrait plus dire : La garde nationale de Paris est à nous.

Que les choses se passent ainsi et les journaux du ministère ne manqueront pas de dire que les élections se sont faites sous l'influence du *Siccle* et du *National*, qu'elles sont entachées d'esprit de parti, qu'elles sont sans valeur. Alors entre le pouvoir et la garde nationale il aura désaccord complet. Nous savons par expérience comment le gouvernement agit à l'égard de la milice citoyenne quand elle se permet de raisonner ses actes et qu'elle n'obéit pas en silence : il la dissout purement et simplement, et l'enterre.

A la vérité, il n'en est pas de la garde nationale comme de certaines propositions parlementaires qui, une fois enterrées, ne renaissent plus. La garde nationale avait été dissoute par Charles X ; après juillet 1830, nous l'avons vue se rétablir plus importante et plus vigoureuse qu'à aucune autre époque de notre histoire.

La Restauration avait peur des baïonnettes intelligentes, et les baïonnettes intelligentes ont prévalu ; la raison en est simple : on ne réduira jamais nos gardes nationaux et nos soldats au rôle d'exécuteurs impassibles des ordres du pouvoir. On aura beau insinuer à la garde nationale de Paris, par exemple, que, si elle veut être sage, elle doit mettre de côté toute préoccupation politique, elle n'en fera rien, car elle sait trop combien certaines erreurs politiques compromettent la sécurité de la capitale et l'avenir du pays.

On aura beau aussi lui conseiller « de ne s'occuper sous quelque ministère que ce soit qu'à déblayer la rue et à garder la boutique »,

elle voudra toujours savoir pourquoi on l'appelle à déblayer la rue et à garder la boutique les armes à la main.

Si elle prenait sa mission dans le sens qui lui est indiqué par le ministère, il est évident qu'elle ne serait qu'un corps auxiliaire de la rue de Jérusalem, et qu'elle ferait purement et simplement le service de la garde municipale. Cela ne peut pas être ; la garde nationale est instituée tout à la fois pour maintenir l'ordre et la liberté, pour préserver la boutique de toute atteinte, mais aussi pour assurer la liberté des citoyens qui peut être mise en péril dans les rues par le pouvoir lui-même.

En 1830, n'avons-nous pas vu le pouvoir traquer les citoyens sur les places et dans les rues parce qu'ils défendaient la charte jurée ? Qu'ont fait alors les gardes nationaux qui avaient abandonné leurs boutiques ? Ils se sont mis avec les insurgés pour déblayer nos places et nos rues des gardes royaux et des Suisses qui les obstruaient.

La garde nationale, nous l'espérons, n'aura pas de pareils devoirs à remplir ; mais, on le voit, avant de déblayer les rues, elle doit parfois savoir quels sont les hommes qui arrêtent le mouvement des affaires et pourquoi la circulation est interrompue.

M. Arago a donné lundi à l'Académie des Sciences quelques détails sur le météore lumineux qui a si vivement excité l'attention publique depuis quelques jours à Paris et dans les départements. Ce météore n'est autre chose qu'une comète, comme on le suppose. Le 17, à l'Observatoire, on avait cherché en vain le noyau : on croyait qu'il était situé au-dessous de l'horizon ; mais le 18 ou le 19 ce noyau était parfaitement visible, et l'on a pu, dans d'excellentes observations, déterminer rigoureusement sa position dans le ciel. Chose extraordinaire ! malgré les grandes dimensions de la chevelure, le noyau est fort petit ; il est trop enveloppé des vapeurs de l'horizon pour qu'on puisse le mesurer avec précision. Une première évaluation avait fait croire que la partie visible de la chevelure soustendait un arc de 60 degrés ; M. Arago, dans l'intéressante communication qu'il a faite lundi à l'Académie, réduit cet arc à 43 degrés. Il était de 90 degrés pour la comète de 1680, de 104 degrés pour la comète de 1618. La comète de 1744 avait six queues de 8 degrés de largeur chacune, disposées en éventail.

On explique difficilement comment, avec la longueur vraiment considérable de 43 degrés, la chevelure de la comète actuelle soit si peu divergente ; elle occupe à peine un degré à son extrémité. Elle offre une autre particularité fort remarquable : les lignes extrêmes de la queue d'une comète sont ordinairement les plus brillantes ; cette fois ce sont les lignes centrales qui l'emportent en clarté, ce qui semble indiquer que cette queue est non un cône creux, mais une masse continue de matière nébuleuse.

Quelles sont les dimensions réelles de cette comète ? Nous ne le savons pas encore ; on ne pourra les calculer qu'après de nouvelles observations. L'analogie nous force d'admettre au moins qu'elle a plusieurs millions de lieues de longueur, 20 millions peut-être. Est-ce un astre lumineux par lui-même, ou cette comète n'est-elle visible que parce qu'elle est éclairée par le soleil ?

En d'autres termes, nous envoie-t-elle des rayons directs ou des rayons réfléchis ? La question n'est pas encore résolue. Cependant la différence qui existe entre sa lumière et la lumière zodiacale, qui est beaucoup plus rouge et que l'on sait à priori être réfléchie, semblerait lui assurer un éclat propre. Mais attendons quelques jours, le zèle et l'activité infatigable des astronomes de l'Observatoire nous promettent une ample moisson d'observations importantes.

La comète s'avance lentement vers le centre ; on peut donc espérer qu'elle sera visible quelque temps. Malheureusement les lueurs du crépuscule deviendront de jour en jour plus vives.

Nous avons prévu l'insignifiance des débats de la pairie dans la question des fonds secrets. Rien de plus terne et de plus morne que cette discussion. M. de Turgot a reproché au cabinet les procédés offensants dont il a usé envers la pairie, en l'associant par un mensonge à son impopularité, en l'empêchant d'insérer un paragraphe sur le droit de visite dans son adresse. L'auditoire a entendu cela sans s'associer aux récriminations bien légitimes de l'orateur ; il est resté inerte et impassible. Il est vrai que la même inertie a accueilli le panegyrique de la politique actuelle prononcé par M. Philippe de Ségur, et que M. le duc de Nemours est le seul pair qui lui ait adressé des paroles et un sourire de félicitation.

Nous ne dirons rien de l'apologie de M. de Murat, cet ex-préfet que la révolution de juillet expulsa de Rouen ; M. de Murat est aujourd'hui l'ami dévoué du gouvernement. Il a bien raison, et on ne l'accusera pas d'avoir changé.

Mentionnons le discours honorable et spirituel de M. de Brigade et la lourde harangue de M. Beugnot, puis passons à M. de Boissy.

Ce pair a un mérite : c'est de persister dans la ligne agressive qu'il s'est choisie, et de ne pas se laisser intimider par les interruptions de M. Pasquier ou d'autres. Dans la séance du 20, il a montré encore le même courage. « Ce qu'il est permis d'élever jusqu'au roi », disait-il en répondant à un discours flatteur fait par M. Guizot dans une autre enceinte, ce sont seulement des actions de grâces et des bénédictions ; jamais l'éloge, qui peut provoquer, qui autorise certainement la critique. »

M. le chancelier : Il est impossible de laisser passer ce que vous dites là. On ne peut admettre que l'éloge qui est fait de la personne du roi, d'un roi auquel la France doit tant d'obligations, puisse nécessairement en provoquer la critique.

M. de Boissy : Je dis que demander un éloge, c'est autoriser une critique.

M. Duchâtel : Le roi est à part.

M. de Boissy : C'est au moins autoriser le silence, et le silence opposé à une demande d'éloge est une critique.

M. de Boissy a raison, et l'opposition, qui a constamment combattu ce système d'éloges publics, est restée dans les principes. Il y a une loi qui empêche de faire intervenir le roi dans la discussion quotidienne des actes du gouvernement. Il est juste que les partisans de ces actes ne mettent pas la couronne en avant, car il leur est trop facile d'avoir raison en apparence de leurs ad-

FEUILLETON DU CENSEUR.

Une Faute.

Sept heures du soir venaient de sonner à l'horloge de l'Hôtel-de-Ville, au moment où le docteur Ferrières traversait l'ancienne place de Grève et se dirigeait vers l'entrée de la rue Saint-Martin.

L'orage qui avait éclaté la veille dans la soirée et qui s'était prolongé pendant une partie de la nuit avait purifié l'air et rafraîchi la brise ; mais ce ciel serein et ces joyeux reflets du soleil couchant contrastaient étrangement avec la morne désolation peinte sur toutes les physionomies. A voir la plupart des magasins déjà fermés, les rues silencieuses, les citoyens s'abordaient avec contrainte, échangeant quelques mots à la hâte et se servant tristement la main, on eût deviné sans peine qu'un grand malheur public venait d'arriver et que la prévision de nouvelles calamités rendait toutes ces bouches muettes et tous ces fronts soucieux.

C'est que la veille en effet le bruit de la fusillade avait rempli pendant une longue journée le vieux quartier de l'Hôtel-de-Ville ; c'est que les vainqueurs et les vaincus n'avaient pas encore eu le temps de compter leurs morts et de sonder leurs blessures ; c'est que déjà d'audacieux réacteurs avaient résolu de fouler aux pieds la justice du pays et de livrer Paris au gouvernement du sabre.

Jamais, même au moment des désastres de l'invasion, cette grande cité n'avait paru plus consternée, plus morne, plus accablée qu'après les funèbres journées des 5 et 6 juin 1832. Tandis que les citoyens, l'âme navrée et agitée de funestes pressentiments, ne songeaient qu'à déplorer le sang répandu dans la guerre civile, le pouvoir s'abandonnait à tous les excès de la répression. L'état de siège, l'ordonnance de révélation, les mandats d'arrêt, les persécutions aveugles, les violences brutales de la police ont marqué cette date au nombre des plus sinistres dates de nos discordes politiques. Tous ceux qui, à la tribune ou dans la presse, avaient le plus énergiquement défendu avec les armes légales les libertés conquises en 1830, voyaient déjà leurs noms inscrits sur les tables de proscription, et ils attendaient, dans des retraites ignorées, le jour où force reviendrait à la loi, pour protester à la face du monde au nom de la constitution si témérairement violée. Chacun se demandait avec effroi quel serait le dévouement de ce lugubre drame et comment on en était arrivé à ce point que, deux années après une révolution accomplie au nom des lois, l'égide tutélaire des institutions n'était déjà plus un frein pour ceux-là même qui avaient juré de les respecter et de les défendre.

Quelque soin qu'eût mis la police à faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler l'insurrection, on distinguait encore la place des barricades dans les rues Saint-Martin et Saint-Méry, dans celles des Arcis et de la Verrière. La maison qui fait face à la rue Aubry-le-Boucher, et où les insurgés avaient établi leur quartier-général, était criblée de balles et en partie démantelée ; peut-être même, sur les degrés du vieux cloître, eût-on découvert encore les traces sanglantes du combat, si le ciel n'eût ouvert ses cataclysmes, comme pour effacer le dernier vestige de ce sang français qui venait de couler encore une fois par des mains françaises.

Le docteur marchait lentement, absorbé par ses réflexions, lorsqu'une femme qui le suivait depuis quelques instants passa rapidement à côté de

lui en lui touchant le bras.

— De grâce ! Monsieur, lui dit-elle, n'êtes-vous pas médecin ?

— Oui ; que me voulez-vous ?

— Monsieur, par pitié, ne me refusez pas votre ministère. Dans la maison que j'habite demeure un malheureux jeune homme sur le point de rendre l'âme ; je l'ai gardé pendant vingt-quatre heures sans oser appeler du secours. Vous le voyez, je suis une pauvre femme du peuple...

— Mais enfin quelle est sa maladie ?

— Mon Dieu ! je ne sais comment vous dire... On l'a rapporté hier au soir bien dangereusement blessé.

— Blessé !... dit le docteur en secouant tristement la tête. Eh ! qu'importe, après tout ? l'humanité est le premier devoir. Conduisez-moi, je suis prêt à vous suivre.

Tous deux se mirent en marche et remontèrent la longue rue Saint-Martin, naguère encore théâtre d'une lutte acharnée, maintenant calme, silencieuse et déserte. Arrivés à hauteur de la rue Beaubourg, le docteur et sa conductrice s'engagèrent dans une allée étroite et montèrent les trois étages d'un escalier en spirale. Une porte cachée dans l'ombre s'ouvrit sur le palier, et le docteur entra dans une chambre tenue avec plus de propreté que d'élegance. Une commode surmontée d'un platre représentant le buste de Franklin, quelques chaises en noyer, deux fleurets en croix pendus à la muraille, un fusil de chasse posé dans un coin, plusieurs tablettes chargées de livres et de manuscrits annonçaient la demeure d'un étudiant ; mais l'ordre qui régnait dans la disposition de ce modeste mobilier dénotait des habitudes réglées et une vie laborieuse.

Une femme était assise dans un fauteuil de paille auprès du lit qu'entouraient des rideaux blancs ; l'une de ses mains soutenait la tête du blessé ; de l'autre elle pressait la main du jeune homme qu'elle regardait avec une expression indéfinissable d'angoisse, de tendresse et de douleur.

Elle paraissait être arrivée à cet âge de la vie où les traits d'une femme ont acquis leur plus irrésistible séduction et ses formes leur richesse la plus ravissante ; ses magnifiques cheveux noirs qui pendaient en grappes sur ses deux joues formaient un charmant contraste avec la blancheur resplendissante de sa peau. Cette femme était d'une beauté souveraine ; il y avait dans son geste, dans son maintien, dans tout son être une grâce voluptueuse qui eût inévitablement attiré, si la décence sévère de sa toilette, la noblesse de ses manières et la fierté de son regard d'aigle n'eussent inspiré plus d'admiration que d'amour, plus de respect que de désir.

Lorsque la porte s'ouvrit, elle leva lentement les yeux. Aussitôt elle tressaillit violemment ; son visage se couvrit d'une étrange pâleur, et son front retomba sans force sur le bord du lit.

— Vous ici, mon Dieu ! s'écria en même temps le docteur ébahi. Vous ici, Clémence ! que signifie votre présence dans cette maison ?

Il s'avança en chancelant près du fauteuil.

— Mais parlez ! mais parlez donc, madame ! poursuivit-il avec une agitation et une colère croissantes. Qu'êtes-vous venue faire ici ? Que veut dire cet infernal secret ?

— Eh ! monsieur, vous voyez bien qu'elle ne peut pas vous répondre, dit le blessé d'une voix faible.

En effet, elle ne l'entendait plus ; elle avait entièrement perdu connaissance.

Le docteur porta les deux mains à son visage, comme pour dérober

aux spectateurs de cette scène les terribles émotions qui l'agitaient. Il paraissait abîmé dans une douleur profonde ; mais bientôt il fit un violent effort sur lui-même et ne tarda pas à recouvrer toute sa fermeté.

— Emportez cette femme, dit-il avec plus de calme en se tournant vers sa conductrice et en montrant du doigt une porte qui s'ouvrait sur une pièce voisine. Emportez-la, vous dis-je.

La garde-malade obéit.

— Et maintenant, à nous deux, Monsieur ! continua le docteur en s'approchant du blessé. Vous savez apparemment qui je suis ; mais vous, je ne vous connais pas. Comment vous nomme-t-on ?

— Henri Maillé, dit l'étudiant.

— C'est hier que vous avez été blessé, n'est-ce pas ? C'est en tirant sur la garde nationale que vous faites l'apprentissage de vos devoirs de citoyen ?... Répondez-moi, car j'ai le droit de vous interroger. N'est-ce pas hier que vous avez reçu cette blessure ?

— Je n'en fais point mystère.

— Et c'est moi, répliqua le docteur avec un sourire plein d'amertume, c'est moi que l'on est venu choisir pour vous donner les secours de l'art !

— Monsieur, dit l'étudiant d'une voix tremblante d'émotion, au nom de ce que vous avez de plus cher, au nom de votre honneur, reposez les apparences trompeuses. Ecoutez le cri de vérité qui sort de ma bouche. Je le jure devant Dieu qui m'entend, votre femme est innocente.

Ces paroles étaient empreintes d'un tel accent de conviction que l'esprit du docteur fut un instant ébranlé ; néanmoins il reprit après quelques minutes de silence.

— Vous mentez, vous mentez audacieusement. Quelle idée vous faites-vous donc de mon caractère pour supposer qu'une si grossière imposture puisse m'abuser ?... S'avez-vous bien quelle est ma position devant vous ? Ce n'est pas celle d'un époux indignement outragé ; non, monsieur : c'est celle d'un juge, d'un juge impitoyable. Je vais vous l'apprendre en un mot : votre vie est entre mes mains. Aujourd'hui Paris a été mis en état de siège ; aujourd'hui M. le préfet de police a rendu une ordonnance qui prescrit à tous les médecins, sous les peines les plus graves, de dénoncer à l'autorité les blessés confiés à leurs soins... Comprenez-vous maintenant combien ma vengeance est facile ? Comprenez-vous que je puis la couvrir du voile d'une obéissance trompeuse, et que, sans afficher dans de scandaleux débats le déshonneur de la femme à laquelle j'ai donné mon nom, je puis laisser à la loi qui frappe de mort la révolte armée le soin de punir l'adultère et de venger mon injure ?

— Vous le pouvez, monsieur. Vous l'avez dit : ma vie est entre vos mains. Sacrifiez-la donc, non à une vengeance que vous croyez légitime, — vous n'en avez pas à exercer sur moi, — mais à ce pouvoir qui organise la délation, la honteuse délation, jusqu'au pied du lit des mourants.

— Oui, certes, je le pourrais ; mais je ne le ferai point. Je me regarderais comme le plus méprisable des hommes si j'obéissais à cette ordonnance de Tibère. Non, c'est une autre vengeance que je veux, une vengeance plus loyale et plus noble. Vous avez détruit tout le bonheur de ma vie, vous avez jeté sur ma vieillesse le ridicule et la honte, et moi, monsieur, je veux vous sauver. Plus tard viendra le jour de la réparation. Le docteur se pencha sur le lit et examina attentivement la blessure.

versalras. Si nous étions quelque chose dans le gouvernement, nous trouverions que cela constitue une fausse position qui tourne au détriment de la personne royale, que c'est là une situation qui manque de franchise. Le pouvoir actuel ne comprend pas cela; aussi est-il exposé à commettre les plus lourdes fautes de logique. Ainsi, dans certaines occasions, il provoque la garde nationale à signer des adresses politiques; puis, quand vient l'époque des élections de cette milice, il lui dit qu'elle n'est faite que pour les patrouilles et la répression de l'émeute, et que la politique est lettre close pour elle. La garde nationale ne conçoit guère qu'on fasse d'elle tantôt un corps politique, tantôt une armée de faiseurs de patrouilles, et elle donne un démenti à ceux qui prétendent lui faire jouer successivement deux rôles contradictoires.

La chambre des pairs est provoquée par les feuilles du ministère à voter les conclusions du rapport de la commission, qui demande la réunion du crédit supplémentaire des fonds secrets au crédit ordinaire inscrit dans le budget. Nous n'y verrions que l'inconvénient de nous priver des débats politiques de la pairie, et vraiment cette privation nous affecterait peu.

Le crédit aura sans doute été voté dans la séance du 21. A voir l'attitude de la chambre, la minorité a dû compter 25 ou 30 boules noires, sauf erreur.

Paris, le 21 mars 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La proposition de M. Duvergier de Hauranne sera développée mercredi. La gauche, à l'exception de quelques membres, doit la prendre en considération; il en est de même du centre gauche où M. Vivien n'a pas rallié jusqu'à présent un grand nombre de députés à son opinion, contrairement au vote public et par division. Le ministère n'est pas opposé à la proposition; il y trouvera un avantage temporaire que nous ne nous dissimulons pas. Or, gagner des voix pour prolonger sa vie, c'est là le but et tout le but de la politique du ministère.

Un journal prétend que le ministère hésite, dans la pensée que peut-être la proposition échappera au contrôle de la pairie et du roi. Ceci est peu sérieux. Il ne s'agit que de modifier le règlement de la chambre, et le Luxembourg non plus que la couronne n'ont rien à voir à la façon dont on vote les lois; le règlement de la chambre des députés n'est pas une loi.

Nous ne méprisons pas l'objection de M. Vivien. Oui, dans une assemblée délibérante il y a toujours beaucoup d'esprits timides, pusillanimes. Les fonctionnaires abondent au parlement; ils dépendent de l'administration, et il y a même des députés opposants qui professent l'opinion qu'un fonctionnaire ne doit pas voter contre le gouvernement. Eh bien! c'est contre la plaie des fonctionnaires que nous voulons prévaloir le pays, et il importe que la démonstration du mal soit faite, que l'expérience soit au moins tentée.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les préfets, maires et commandants de gendarmerie une feuille des signalements des individus contumaces évadés ou recherchés inutilement jusqu'à ce jour par la justice. Cette feuille contient les noms et signalements de cinquante-neuf individus et les détails propres à les faire reconnaître.

La loi qui ouvre un crédit extraordinaire de deux millions cinq cent mille francs pour secourir la Guadeloupe figure aujourd'hui dans la partie officielle du *Moniteur*.

Nous y lisons aussi une convention fort importante passée entre le gouvernement français et l'Angleterre, dans le but d'opérer l'extradition réciproque des malfaiteurs. Voici l'article 1er de cette convention :

« Il est convenu que les hautes parties contractantes, sur les réquisitions faites en leur nom par l'intermédiaire de leurs agents diplomatiques respectifs, seront tenues de livrer en justice les individus qui, accusés des crimes de meurtre (y compris les crimes qualifiés dans le code pénal français d'assassinat, de parricide, d'infanticide et d'empoisonnement), ou de tentative de meurtre, ou de faux, ou de banqueroute frauduleuse, commis dans la juridiction de la partie requérante, chercheront un asile ou seront

rencontrés dans les territoires de l'autre : pourvu que cela n'ait lieu que dans le cas où l'existence du crime sera constatée, de telle manière que les lois du pays où le fugitif ou l'individu ainsi accusé sera rencontré justifieraient sa détention et sa mise en jugement, si le crime y avait été commis.

» En conséquence, l'extradition ne sera effectuée, de la part du gouvernement français, que sur l'avis du garde-des-sceaux, ministre de la justice, et après production d'un mandat d'arrêt ou autre acte judiciaire équivalent émané d'un juge ou d'une autorité compétente de la Grande-Bretagne, énonçant clairement les faits dont le fugitif se sera rendu coupable, et elle ne sera effectuée de la part du gouvernement britannique que sur le rapport d'un juge ou magistrat commis à l'effet d'entendre le fugitif sur les faits mis à sa charge par le mandat d'arrêt ou autre acte judiciaire équivalent, émané d'un juge ou magistrat compétent en France et énonçant également d'une manière précise lesdits faits.

Les articles suivants de la convention stipulent que les frais seront supportés par le gouvernement requérant; que la convention n'aura d'effet qu'à partir de sa date et n'atteindra pas les crimes antérieurement commis; qu'elle sera en vigueur jusqu'au 1er janvier 1844; qu'après cette époque l'une des hautes parties contractantes pourra déclarer à l'autre son intention de la faire cesser, et qu'elle cessera en effet à l'expiration des six mois qui suivront cette déclaration.

La convention est du 13 février 1843; l'ordonnance qui en prescrit la publication est du 18 mars.

Bulletin de la Bourse de Paris du 21 mars 1843.

La bourse a commencé aujourd'hui avec une assez forte indication de baisse. Avant l'ouverture, la rente a été offerte d'abord à 82 35, puis à 82 30, et le premier cours du parquet a été 82 55.

La rente a fléchi après l'ouverture, et on a fait dans la coulisse à 82 27 1/2; mais alors a commencé une réaction qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse, et la rente est restée demandée au parquet à 82 45.

Dans la coulisse on a fait un moment 82 50; mais le dernier cours a été aussi 82 45.

Aucune nouvelle.

Cinq pour cent	120 75	Etats Romains	106 7/8
Quatre et demi pour cent	» »	Dette active d'Espagne	50 0/0
Quatre pour cent	104 »	Cinq pour cent belge	106 1/4
Trois pour cent	82 25	Trois pour cent belge	» »
Actions de la Banque	3350 »	Banque belge	780 »
Obligations de Paris	1500 »	Caisse Lafitte	1060 »
Rentes de Naples	107 90	— — — — —	» »

Chambre des Pairs.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)
Séance du 21 mars.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à une heure trois quarts. Le procès-verbal est lu et adopté.

A deux heures les ministres prennent place. L'ordre du jour est la suite de la discussion sur les fonds secrets.

M. LE COMTE D'HARCOURT : Votre honorable rapporteur a exprimé le désir que le crédit des fonds secrets passât dans le budget ordinaire. Je ne suis pas de l'avis de M. le rapporteur qui veut que la chambre et le gouvernement échappent à un débat politique. Toutefois, je le remercie de vouloir bien encore soumettre cette fois le cabinet à un vote de confiance, et j'en profiterai.

Je professe de l'estime et même quelque affection, si l'on veut, pour les membres du cabinet actuel; je ne souhaite pas leur chute, mais je crois que leur conduite est peu conforme à la dignité du pays. Depuis 1830 il n'y a eu aucune administration qui ait amoindri, effacé, étouffé davantage l'esprit national, sans lequel une nation ne peut vivre.

Je reproche au gouvernement de sacrifier les intérêts généraux aux intérêts privés; mais à mes reproches comment répond-il? par des subterfuges. Dans cette enceinte où on lui a appris de longue date qu'il peut tout faire (Murmures.) Messieurs, préférez-vous les flatteurs à ceux qui vous disent la vérité? Dans une autre enceinte où le ministère a appris de longue date qu'il peut tout faire... (Nouvelle interruption.)

M. PH. DE SÉGUR : On ne peut dire cela.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le comte d'Harcourt, je vous demande, à vous, homme d'honneur, à qui on dirait cela, si vous trouveriez cette parole bonne.

M. D'HARCOURT : Il ne s'agit pas de savoir si cette parole est bonne, mais si elle est fondée.

La balle avait frappé l'étudiant sous le sein gauche; mais, lancée obliquement, elle avait seulement déchiré les chairs, sans léser les parties nobles où la moindre atteinte peut être mortelle. Néanmoins la contusion avait été assez forte et la perte de sang assez considérable pour occasionner un notable affaiblissement; aussi le malade, épuisé d'ailleurs par les vives émotions qu'il venait d'éprouver, avait-il perdu l'usage de ses sens pendant la douloureuse et délicate opération que nécessitait l'extraction de la balle. Le docteur procéda à ces divers soins avec un admirable sang-froid; puis, après avoir posé le premier appareil, il ne put s'empêcher de dire à demi-voix et avec une satisfaction involontaire :

— Maintenant il est hors de danger.

— Sauvé! s'écria en ce moment Clémence qui tenait la porte entr'ouverte et qui avait assisté à l'opération avec une inexplicable anxiété. Sauvé! répéta-t-elle en poussant un cri de joie. O mon Dieu! mon Dieu! merci!

Et, s'agenouillant devant le lit, elle couvrit de baisers et de larmes le visage décoloré du jeune homme, l'étreignant convulsivement dans ses bras et épiant avec angoisse son retour à la vie.

Le docteur la saisit brusquement par le bras.

— Retirez-vous, madame! Avez-vous perdu toute pudeur? Oubliez-vous que je suis là, moi? Oubliez-vous que je suis témoin de vos transports adultères?

— Eh! laissez-moi, monsieur! Ne comprenez-vous pas encore que c'est une mère qui embrasse son fils?

— Son fils! répéta le docteur bouleversé par cette révélation inattendue.

Tous les sentiments divers qui l'avaient assailli depuis son entrée dans cette maison, l'indignation, les soupçons, les incertitudes s'effacèrent à la fois de son esprit pour faire place à l'impression nouvelle produite par ce cri irrésistible de la nature. Clémence était encore à genoux devant le lit; elle regardait son fils avec cette inimitable expression de la tendresse maternelle. Mais quel était donc alors ce mystère? Comment cette femme vertueuse et pure qu'il avait appris à estimer depuis vingt ans, pour laquelle il éprouvait encore tout l'amour de la jeunesse, comment cette femme, sur la tête de laquelle il avait placé son bonheur et son orgueil, lui avait-elle dérobé ce secret? A qui donc appartenait cet enfant qu'il voyait se ranimer sous les baisers de sa mère, lui qui depuis tant d'années rêvait les ineffables joies de la paternité, et qui n'avait jamais senti qu'une inconsolable douleur, celle de ne pouvoir bénir le fruit d'une union où il avait puisé tant de félicité?

Dependant le jeune homme avait repris ses sens, et il promenait autour de lui des regards étonnés. Clémence se releva, fixant ses yeux encore pleins de larmes sur le docteur qui était demeuré à la même place, immobile et profondément agité.

— O mon ami! dit-elle en faisant un pas vers lui, c'est le ciel qui vous a conduit dans cette maison; le ciel a pris en pitié mes longues souffrances, et il a voulu y mettre un terme. Ecoutez-moi donc, et jugez-moi. Dieu seul sait combien de fois j'ai voulu vous révéler ce secret qui pesait sur mon cœur comme un remords, et combien de fois la honte et la douleur ont fait expirer la parole sur mes lèvres!

Elle s'assit auprès du lit et prit la main de son fils.

— Henri, c'est à toi que je vais parler; car il faut aussi que tu m'en-

tendes, que tu sois le juge de ta mère. Ecoute, mon enfant... J'étais bien jeune, j'avais dix-huit ans à peine, quand le docteur Ferrières vint demander ma main en m'offrant un nom respecté et une fortune honorablement acquise. Mais, hélas! je n'avais plus un cœur pur à lui donner en échange; déjà j'avais commis une faute, une faute dont j'emporterais le souvenir dans la tombe. Ce que je vais te dire, Henri, il le sait déjà en partie; c'est pour cela que je m'adresse à toi... Mon père était mort deux années auparavant, je n'avais plus que ma mère. Elle me destinait à l'un de mes cousins, élevé avec moi dans la maison paternelle, et je m'étais habitué à le considérer comme mon fiancé, comme l'époux auquel je devais appartenir un jour... Fatale confiance qui m'a perdu! Dans ce temps-là, l'Europe était en feu; la guerre enlevait à la France l'élite de sa jeunesse. Mon cousin embrassa l'état militaire et ne tarda pas à se distinguer sous les yeux mêmes de l'empereur; il reçut l'épaullette d'officier. Mon père, à son lit de mort, avait ordonné que notre union ne serait célébrée que le jour où mon fiancé obtiendrait le brevet de capitaine, et nous avions respecté cette dernière volonté. J'étais jeune, faible, sans expérience, en proie aux illusions de l'amour; je succombai, je devins mère avant d'être épouse. Et le lendemain mon cousin partit pour l'Allemagne; il m'avait juré qu'il reviendrait, et cependant je l'avais vu s'éloigner avec un pressentiment sinistre... Trois mois après, jour pour jour, il tomba sur le champ de bataille pour ne plus se relever. Il était mort sans avoir embrassé sa fiancée, sans savoir même que je portais un enfant dans mon sein... Henri, c'était ton père.

Ici Clémence porta la main à son front pour cacher la rougeur qui brûlait ses joues et les larmes qui s'échappaient de ses yeux.

— Monsieur, reprit-elle en se tournant vers le docteur, le voilà ce fatal secret que me consumait; j'ai usé vingt ans de ma vie à vous le cacher. Lorsque vous êtes venu m'offrir votre alliance, je voulais tout vous révéler; mais ma mère ne l'a pas voulu. Elle m'a menacée de sa malédiction; elle m'a reproché mon déshonneur, me disant que j'étais l'opprobre de ma famille, qu'elle m'abandonnerait comme une fille perdue si ce mariage n'avait pas lieu. Et cependant, monsieur, vous le savez, je me suis confiée à vous, je ne vous ai caché ni mes pleurs ni mes remords, je vous ai dit que j'avais succombé une fois; mais ce que je n'ai pas eu le courage de vous avouer, ce que j'ai refoulé au fond de mon cœur comme un secret de mort, c'est la naissance de cet enfant qui faisait à la fois mon orgueil et ma honte, de cet enfant dont la mère allait entrer dans le monde avec l'estime publique et le nom d'un époux, tandis que lui, pauvre innocent, il gérait ignoré de tous, sans famille, sans avenir, déshérité du nom et des baisers de son père! Voilà ce que je vous ai caché, monsieur; mais je vous ai avoué ma faute, et dans cet aveu solennel et sincère vous avez vu une expiation suffisante. Vous avez pensé que cette femme qui venait à vous humble et suppliante, qui avait accepté l'opprobre de sa faute, consacrerait toute sa vie à la réparer. Vous avez pensé cela et vous m'avez dit : Acceptez ma main; celle qui éprouve un si noble repentir peut reconquérir encore sa propre estime et mériter le respect de tous. Oh! merci, merci, Monsieur! car c'est à vous que je dois tout; c'est vous qui m'avez tendu une main secourable, qui m'avez relevée à mes yeux; c'est vous qui m'avez montré un avenir nouveau, qui m'avez consolée, recueillie et sauvée!

M. PH. DE SÉGUR : Elle ne peut être plus fondée pour nous que pour vous.

M. D'HARCOURT : Je dis enfin qu'on a étouffé la discussion dans cette enceinte, sous prétexte qu'elle présentait un danger, et après cela on a fait passer la chambre des pairs sous les fourches caudines de l'opinion. (Nouveaux murmures.)

Messieurs, les sociétés ne se sont formées que pour faire prédominer les intérêts généraux. Les intérêts privés sont toujours aveugles, exclusifs, intolérants, et ils finissent par entraîner les gouvernements dans leur intolérance.

Ici l'orateur établit un parallèle entre le parti de la guerre à tout prix et celui de la paix quand même. Il blâme les deux systèmes.

Je n'aime pas, dit-il, ceux qui veulent planter le drapeau tricolore sur toutes les capitales de l'Europe et ressusciter Charlemagne ou Napoléon; mais que dirai-je des autres? Ceux-ci veulent exclusivement la prospérité intérieure; ils réduisent tout à l'état de machines, et pourvu qu'ils arrivent à filer du coton à un numéro élevé, le reste leur est indifférent. Si on extermine nos alliés, on dit qu'on ne peut pas se sacrifier pour les autres nations. Si on fait une insulte légère à nos nationaux, on dit que ce n'est pas la peine d'en parler. Si on frappe, si on bâillonne nos nationaux, on cherche par tous les moyens à atténuer cette offense. Si la vérité perce et se fait jour malgré tout, on déclare alors que la paix est préférable à tout.

Messieurs, nous voulons comme vous le bien-être matériel; mais ce que nous ne voulons pas, c'est de le payer trop cher. Quand on traite ainsi une nation, et qu'on annihile ainsi son énergie, vienne le moment d'une crise, et on ne peut plus rien faire avec un pays dont l'esprit national a été ainsi étouffé.

Quelques personnes ici, dont je ne partage pas les opinions, en émettant quelquefois que je pourrais combattre. Derrière leurs paroles, il y a un but mystérieux facile à entrevoir. Je respecte toutes les opinions, surtout celles qu'on soutient avec conviction et courage; mais j'avoue que je n'ai jamais eu beaucoup de goût pour la légitimité, et que je crois qu'une nation doit choisir quelquefois elle-même ses maîtres. Il faut cependant rendre à chacun ce qui lui appartient. La Restauration a commis de grandes fautes, elle les a payées cher et comptant. (Mouvement.) Mais la Restauration a vengé la Grèce, elle a vengé ses agents partout où ils ont été insultés; elle est allée en Espagne, pour une méchante cause il est vrai, mais c'était la cause qu'elle défendait; elle a répudié le droit de visite par ses ambassadeurs... et vous, vous avez souffert tous les outrages. Vous avez laissé annuler notre influence en Grèce; vous avez accordé le droit de visite avec variantes et embellissements (sourires), et vous l'auriez accordé dans nos ports si on l'avait exigé. (Mouvement.) En Espagne, vous n'êtes pas représentés, et vous avez laissé attaquer nos alliés en Syrie. Croyez-vous que vous ayez assez commandé l'admiration de la postérité pour avoir emmailloté Paris de fortifications? (Bruits divers.)

Vous avez honni, vilipendé le sentiment national dans le ministère du 1^{er} mars. Certes, ce cabinet a trop négligé les chances de l'avenir. C'est un tort grave; mais il fallait faire la part de ses intentions, de ses justes susceptibilités nationales, et ne pas qualifier sa politique de politique d'aventures. Si vous aviez imaginé de faire au Portugal ce que l'Angleterre a fait chez vos alliés de Syrie, je doute que sa mansuétude eût été si loin que la vôtre.

On nous a dit qu'il y avait eu seulement manque d'égards, mauvais procédés. L'histoire décidera, messieurs.

Lorsque Louis XIV accepta le testament de Charles II, il avait le droit de le faire, puisqu'on avait le droit de le lui offrir; mais, lorsqu'à propos de son acceptation on porta le fer et le feu en Europe, il vit là plus qu'un manque de procédés.

Messieurs, je ne vous propose pas de recommencer Louis XIV, mais au moins soutenez un peu mieux la dignité du gouvernement constitutionnel. Ce discours est suivi d'une certaine agitation.

M. D'ALTON-SHÉE prononce avec emphase un discours extrêmement vif, par lequel il se propose de démontrer que l'Espagne, l'Angleterre et la France peuvent prospérer sans se nuire.

M. DE DREUX-BRÉZÉ déclare qu'il ne se sent nullement touché des doléances qu'on a fait entendre hier sur la conduite tenue à la chambre des pairs par le ministère à propos du droit de visite. Si je voulais, dit-il, aborder cette question, il me faudrait demander si la constitution donnée en 1830 à la chambre des pairs lui a laissé cette force, cette puissance dont elle a besoin pour fonctionner.

L'orateur estime que rien ne change dans le système suivi par la politique du gouvernement, et que rien ne peut changer. Des hommes différents par le talent, par le caractère, se sont succédé aux affaires, et la politique est toujours restée la même. Cela tient à la situation qui est fatale et qui est commandée par l'état de la France révolutionnaire vis-à-vis des défiances de l'Europe. Ce n'est pas le ministère actuel qui a laissé égorger la Pologne; ce n'est pas lui qui a renoncé aux vieux liens d'affection qui nous unissaient aux provinces rhénanes; ce n'est pas lui qui a abandonné nos plus anciens alliés, les Maronites, quoi qu'on en ait dit; ce n'est pas lui qui a accepté et signé le traité avec les Etats-Unis.

Le docteur était attendri jusqu'au fond de l'âme; il considérait avec une sorte de vénération cette femme dont la tendresse attentive, la touchante résignation et les saintes vertus avaient si noblement récompensé son sacrifice.

— Mais ce n'est pas tout, monsieur, poursuivit-elle; je veux vous dire encore tout ce que j'ai souffert depuis ce temps. J'avais placé mon fils en nourrice aux environs de Paris; mon plus grand supplice était de ne pouvoir l'embrasser tous les jours, de le savoir confié à des mains mercenaires; seul au monde, privé des soins et des caresses de sa mère. Quelquefois cependant je parvenais à tromper vos regards; j'allais voir ce cher et pauvre enfant, je passais auprès de lui quelques instants de bonheur. Mais ensuite avec quelle terreur je revenais à la maison! comme je tremblais que mes démarches ne fussent découvertes! Lorsqu'il eut atteint l'âge de huit ans, je le fis entrer dans un collège de Paris; votre généreuse libéralité me donna les moyens de pourvoir aux frais de son éducation. Là encore je le visitai, trop rarement à mon gré; je le voyais du moins, il me racontait ses progrès, je recevais les félicitations de ses maîtres, j'étais heureuse. Mais les années s'écoulaient, et alors une douloureuse et terrible pensée s'empara de moi. Que répondre à cet enfant, me disais-je, lorsqu'il me demandera de porter le nom de son père, lorsque, plus instruit des choses de la vie, il verra que sa mère, honorée dans le monde, n'a pas même un nom à lui donner pour fortune? Que pensera-t-il alors? Mon Dieu! que cette poignante idée m'a fait souffrir! Que de fois, en entrant dans cette chambre où demeurait mon fils, j'ai tremblé qu'il ne me demandât compte de ma faute!... Ah! monsieur, dites à cet enfant que Dieu pardonne au repentir; dites-lui que vingt années de vertu, d'expiation et de larmes ont bien effacé l'erreur d'un moment. Dites-le-lui, monsieur, pour qu'il aime et pour qu'il respecte sa mère!

— O ma mère! murmura le jeune homme en pressant sur son cœur la main tremblante qu'elle lui tendait.

— Aimez et respectez votre mère, monsieur, dit enfin le docteur profondément ému. Aimez-la bien, car jamais mère n'enfant pour son fils un amour plus pieux, plus dévoué. Respectez-la, car moi, son mari, je la respecte; car c'est une noble et sainte créature... Clémence, depuis que j'ai uni ma destinée à la vôtre, je n'ai pas laissé passer un jour sans remercier Dieu de vous avoir placée auprès de moi. Si, dans le fond de mon cœur, j'ai regretté amèrement de ne pas avoir un fils, c'est que j'aurais voulu voir comment la femme vertueuse et résignée savait remplir ses devoirs de mère. Et voici que vous venez de me révéler tout ce qu'il y a de trésors de tendresse, tout ce qu'il y a de grand, d'héroïque et de sublime dans l'amour maternel... Henri, la seule chose que votre mère n'ait pu vous donner, le nom d'un père, je vous le donne... Soyez mon fils, mon fils d'adoption...

— O mon ami, soyez béni! dit Clémence avec un élan plein d'effusion et de reconnaissance.

— Soyez mon fils, et je vous aimerai comme si le ciel, en vous rapprochant de moi, avait comblé le plus cher de mes vœux.

Henri Ferrières a trente ans aujourd'hui. Il a dignement justifié la généreuse affection de son second père, et s'est voué avec une infatigable ardeur à l'étude de la médecine dont il sera peut-être un jour l'un des flambeaux.

E. L.

Ces grandes fautes sont antérieures au cabinet actuel. Le mal est ailleurs, il a d'autres causes. En 1830, le budget était de 983,000,000 fr.; en 1843, il est, avec les crédits supplémentaires, de 1,400,000,000 fr. En 1830, les recettes égalaient les dépenses; en 1843, les recettes sont au-dessous.

Dans une autre chambre, un illustre orateur a dit: « La pensée du régime s'est égarée. » Je ne veux pas m'écarter des formes parlementaires; je ne dirai pas la pensée du régime, je dirai que le système ne s'est pas égaré. Je ne suis donc pas de l'avis de M. de Lamartine. Non, en juillet 1830, il a fallu se concilier la bienveillance de l'Europe inquiète et défiante, et le système a dû vivre dans cette continuelle pensée, dans ce but constant. Il n'y a pas un ministre qui ne soit forcé en arrivant au pouvoir d'adopter cette politique.

Et voyez à l'intérieur cet état d'inquiétude où sont plongées les populations qui demandent au gouvernement des satisfactions qu'il ne peut leur donner. C'est la nécessité qui vous a forcés à refuser la Belgique.

M. GUIZOT demande la parole.

M. DE DREUX-BRÉZÉ: C'est la nécessité qui vous oblige à augmenter l'impôt, à entretenir une armée considérable.

Détournons nos regards des questions personnelles, qui sont stériles pour tout le monde. La nécessité du système suivi est non pas absolue, mais relative. Relative seulement, car tout gouvernement, comme on l'a dit, a le droit de vivre; mais la chambre des pairs a un grand devoir à remplir, c'est de faire voir où cette nécessité nous conduit.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères: J'ai écouté très-attentivement hier et aujourd'hui les adversaires du projet de loi et du cabinet. De tout ce qu'ils ont dit je ferai deux parts: l'une des personnalités auxquelles je reviendrai; l'autre part se compose des reproches qu'on a faits d'avoir méconnu la position de la chambre des pairs, de n'avoir pas tenu compte de cette position, de son influence.

Je dois dire d'abord que les documents qu'on nous a reproché de n'avoir pas communiqués à la chambre, personne ne les avait demandés. Si tôt qu'on les a eu demandés, je les ai donnés.

On nous a dit que nous n'avions pas tenu la même conduite dans les deux chambres. Ce reproche n'est peut-être pas très-parlementaire, mais qu'importe! Qu'ai-je dit dans les deux chambres? que les traités ne pouvaient être détruits sans négociations dont le temps n'était pas venu; que je prenais en considération le sentiment national, et que je chercherais à lui donner satisfaction.

Mais dans cette chambre le cabinet a repoussé tout paragraphe; dans l'autre, il en a accepté un. Ici, le cabinet a marché d'accord avec la commission, et on manque de respect à la commission quand on dit qu'elle s'est décidée par complaisance pour le cabinet. Les membres de la commission de l'autre chambre ont pensé que les antécédents de cette assemblée permettaient, exigeaient qu'on insérât dans l'adresse un paragraphe. Le rapporteur a dit que ce paragraphe n'était pas une injonction, une loi, et c'est ainsi que l'a accepté le gouvernement. Ce qu'on vient vous dire est puéril. On veut que les deux pouvoirs agissent de la même manière. Chacun des deux pouvoirs a agi selon sa nature, a été fidèle à sa mission, à son rôle. La chambre des pairs a pensé qu'il était léger d'intervenir dans nos affaires étrangères quand le gouvernement n'y avait pas provoqué. La chambre des députés, déjà engagée dans la question, la chambre des députés, qui a des allures naturellement vives, a manifesté son sentiment, celui du pays, mais en laissant sa liberté au gouvernement. Le gouvernement a gardé cette liberté, il a voulu rester maître du temps, des circonstances. Il était impossible qu'il tint une autre conduite. (Silence sur tous les bancs.)

Messieurs, il arrive souvent que ceux qui sont les plus ardents à montrer un but sont les premiers à empêcher par cela même d'entrer dans la voie où ils pressent de marcher. Messieurs, je ne veux pas être poussé dans cette route, et je déclare que je ne donnerai plus aucune explication à ce sujet.

J'avais espéré que les orateurs de l'opposition entreraient dans l'examen de nos relations avec l'étranger. et qu'on serrerait les questions de près. On n'en a rien fait. Toujours les mêmes banalités. Nous sommes déçus. On nous représente comme des damnés, voués au mal.

L'orateur fait l'éloge de la politique étrangère de la France au commencement de la révolution: il regrette qu'on n'en tienne pas compte.

Les événements qui ont marqué l'époque, dit-il, n'ont été du reste l'œuvre d'aucun cabinet; ils ont été l'œuvre de la révolution de juillet, le plus grand événement qui se soit accompli depuis des siècles.

M. Guizot dit que la France n'a pas cherché l'union douanière avec la Belgique, que la France n'en a pas besoin. M. d'Harcourt a dit que le gouvernement ne cherchait qu'à satisfaire l'intérêt privé. Mais le travail national, quel plus grand intérêt y a-t-il?

Il est quatre heures, l'orateur continue.

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse:

« Le complot de Toulouse subit de singulières péripéties. Un jour on annonce que le secret sera levé le lendemain, et que les prisonniers seront libres de communiquer; le lendemain on apprend avec surprise que la police a opéré de nouvelles arrestations, que des perquisitions ont été faites et que les mesures rigoureuses adoptées pour les premiers prisonniers se trouvent maintenues et prolongées par l'arrivée de prisonniers nouveaux.

« Nous ignorons sur quelles révélations ou quelles découvertes se fonde le parquet pour avoir recours à des moyens aussi graves que des visites domiciliaires, ou, ce qui est plus encore, pour emprisonner les citoyens; mais le nombre de ces actes devient réellement effrayant pour la liberté individuelle et la sécurité publique.

« Ainsi, d'après ce qu'on nous rapporte, il faut ajouter à toutes les arrestations déjà enregistrées dans nos colonnes celle de quatre Espagnols réfugiés, lesquels, venus d'abord de Barcelonne à Perpignan, avaient ensuite été dirigés, munis de passeports en règle, de Perpignan sur Guéret. On dit qu'épuisés de fatigue et de faim, ils ne s'étaient arrêtés à Toulouse que pour réparer leurs forces débilitées. Si, en effet, c'était là l'unique cause de leur séjour, ils devraient bien gémir sur cette détermination, quelque impérieuse que fût la cause qui l'a fait prendre, puisqu'au lieu de trouver le repos à Toulouse, ils n'y auront trouvé que le régime des prisons.

« Quand saurons-nous enfin sur quoi se fondent tant de rigueurs? C'est au parquet à nous l'apprendre. »

On lit dans l'*Indicateur* de Bordeaux:

Nous pouvons annoncer avec certitude à nos lecteurs que l'administration des postes s'occupe activement des mesures à prendre pour le rétablissement d'un service direct entre Lyon et Bordeaux. Ce service, qui existait déjà il y a quelques années, ne peut que donner à notre commerce une plus grande extension, en liant d'une manière plus intime deux grands centres de populations et d'opérations commerciales, tels que notre ville et celle de Lyon, et en facilitant l'écoulement de nos marchandises dans l'intérieur de la France. La portée de cette mesure est immense, et l'on tient compte surtout de la création prochaine des bateaux transatlantiques.

Mais nous devons prévenir les membres de notre commerce, comme directement intéressés à l'exécution de ce projet, que quelques personnes, craignant de se voir froisser dans leur intérêt personnel par l'établissement de ce service supplémentaire, s'en vont recueillir partout des signatures pour une pétition destinée à faire avorter le projet de l'administration des postes. Nous devons cet avertissement pour qu'aucune signature ne pût être arrachée par l'importance ou la surprise par l'adresse.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du *Courrier*.)

Notre correspondant d'Alger nous écrit ce qui suit, en date du 15 mars 1843:

« La colonne active aux ordres de M. le général de Bar est partie de Cherchell le 11 mars pour aller rejoindre sur la route de Tenez, vers l'Oued-Meselmoun, le colonel Lamirault, parti le 9 avec trois bataillons.

Cette sortie a pour but de faire reconnaître le nouvel agha Sidi-Saidel-Ghobrini par les Gouraïa et les autres fractions de son aghalick. On pense que la colonne restera dehors une dizaine de jours.

« Après avoir terminé ses opérations, M. le général de Bar rentrera à Cherchell avec la colonne sous ses ordres pour prendre des vivres et aller ensuite chez le Beni-Menacer instituer le nouvel agha Ben-Amar, successeur de Sidi-Kaddour-el-Berkani, qui est arrivé à Alger par le bateau à vapeur le *Vélocé*. Kaddour est prévenu d'avoir trahi la France. On sait que ce personnage important habitait Cherchell depuis quelque temps; il était agha des Beni-Menacer. Dernièrement un émissaire de l'émir a été arrêté, et parmi les dépêches dont il était porteur on a trouvé des lettres adressées à Kaddour-el-Berkani. Ce dernier est donc en état d'arrestation.

« Le nouvel agha El-Ghobrini appartient à une famille puissante qui a été presque constamment en guerre avec la famille non moins puissante des Berkani. »

— Un brigadier du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique à cheval manqua aux appels depuis huit jours; il fut observé lundi dernier auprès du fort Bab-Azoum par des gendarmes auxquels il avait été signalé. Lorsqu'on lui demanda ses papiers, il se jeta dans le ravin, entre le lazaret et le fort, et gagna une caverne assez profonde située au bord de la mer. On savait que cet homme était armé; cependant un gendarme essaya d'entrer dans la caverne, mais un coup de pistolet qui lui fut tiré l'obligea de se retirer. Vers huit heures du soir, un gendarme renouvella la même tentative, le sabre à la main; il entra dans l'eau et aborda la caverne. Après l'avoir parcourue dans tous les sens, il finit par trouver le cadavre du malheureux brigadier qui s'était brûlé la cervelle. La balle, entrée par la bouche, avait pénétré dans la boîte osseuse qu'elle avait sillonnée intérieurement sans en sortir. (Akhhbar.)

(Correspondance particulière du *Courrier*.)

TOULON, le 20 mars 1843. — Le bateau à vapeur le *Gassendi*, commandé par M. Maissin, capitaine de corvette, parti d'Alger le 16, a mouillé hier dimanche sur notre rade. Il avait à bord la correspondance d'Afrique et 300 passagers.

Le bateau à vapeur le *Brasier* est de retour de Marseille où il était allé prendre à la remorque le navire de commerce la *Louise*, nolisé pour le compte de l'administration de la marine, et qui doit être envoyé à la Guadeloupe avec un chargement de rations, médicaments, etc.

La *Louise* a pu être affrétée au prix de 22 francs le tonneau; mais aussitôt des bruits sinistres ont couru touchant l'état sanitaire des Antilles, et ces bruits, répandus sans doute à dessein, ont occasionné une hausse considérable. Ainsi, on nous assure que l'administration a dû noliser des bâtiments au prix de 40 francs le tonneau. Dans ces circonstances, les exigences des armateurs de Marseille pourraient être sévèrement qualifiées.

Le bateau à vapeur le *Grégoire*, parti précipitamment pour Marseille, est allé sans doute chercher d'autres navires de commerce.

Tous les navires nolisés doivent charger à la hâte et partir immédiatement pour la Guadeloupe.

Le brick de commerce *Paul-Emile* a terminé hier son chargement et il a mis aussitôt à la voile.

La corvette de charge l'*Egérie* poursuit son chargement en rade.

Le transport la *Pintade*, commandé par M. Valence, capitaine au long cours, a mouillé sur rade, venant de Smyrne. Ce bâtiment a relâché successivement à Milo, à Malte, à Tunis et à Port-Ferraio. Il a purgé sa quarantaine à Malte.

Le *Moniteur judiciaire* continue à maintenir le fait calomnieux qu'il a allégué contre M. Dubourg, sans vouloir en fournir la preuve. Nous laissons à l'opinion publique le soin d'apprécier cette conduite de la part d'un journal qui devrait avant tout se montrer jaloux de ne pas manquer aux bienséances, et encore moins aux indications de la loi.

Ainsi que nous l'avons dit, nous ne voulons pas fournir aux rédacteurs du *Moniteur judiciaire* l'occasion d'un procès qu'ils semblent vivement désirer. Nous ne le faisons pas par la raison qu'il ne peut nous convenir de donner à une affaire qui est plus du domaine de l'opinion que de la justice une importance exagérée.

Nous paraissions reculer, dit le *Moniteur judiciaire*, devant la menace que nous avions faite. Ce n'est pas notre habitude. Pourrait-on en dire autant de lui qui, après avoir promis la rétraction du fait ou sa preuve, a ensuite reculé devant la preuve?

Maintenant, si nous poursuivions le *Moniteur judiciaire* devant les tribunaux, qui nous dit que nous ne le verrions pas encore reculer et trouver quelque biais pour se tirer d'embarras?

Chronique.

LYON.

Nous recevons de MM. les marchands de charbon une lettre fort vive en réponse aux observations contenues dans celle que M. Gervoy a fait insérer dans plusieurs journaux de Lyon et notamment dans le *Censeur*. Ils protestent contre l'incrimination contenue dans cette lettre, et qui tend à faire croire qu'ils ont voulu profiter du conflit qui s'est élevé entre eux et l'administration du chemin de fer pour faire renchérir le charbon. Le public, disent-ils dans leur lettre, ne croira pas à cette allégation du gérant d'une compagnie qui a seule amené un état de choses qui peut occasionner une augmentation de prix. Nous pensons avec MM. les marchands de charbon que personne ne se méprendra sur les faits déplorables qui se passent en ce moment tant à Lyon qu'à Saint-Etienne, et nous ne doutons pas qu'avant peu l'autorité, entraînée par l'opinion publique, ne soit obligée d'intervenir. En tout cas, les tribunaux sont déjà saisis, et on doit compter sur leur impartialité.

— Mardi soir le tribunal de commerce de Lyon a rendu un jugement par lequel il ordonne provisoirement à la compagnie du chemin de fer de fournir des wagons en nombre suffisant aux marchands de charbon dissidents.

— M. le lieutenant-général comte de Saint-Michel vient de mourir à Blagny, près de Mirebeau (Côte-d'Or).

— Le directeur des postes de Lyon a l'honneur d'informer le commerce et le public qu'en vertu d'une décision de M. le conseiller d'état directeur de l'administration des postes, la malle-poste de Lyon à Paris sera expédiée de Lyon à quatre heures du soir, à dater du 1^{er} avril prochain.

La dernière levée des boîtes pour cette route aura lieu à trois heures à la direction, place Bellecour, au bureau supplémentaire, rue Luizerne, et au palais Saint-Pierre.

— La cour d'assises a eu à s'occuper aujourd'hui d'une affaire dont les débats ont présenté quelque intérêt. Le nommé Lacroix, homme d'un âge déjà avancé, comparait devant le jury sous la prévention d'un assez grand nombre de vols domestiques. Employé pendant vingt-cinq années dans les maisons les plus honorables de notre ville, il s'y était toujours montré laborieux, économe, et s'y était fait remarquer par sa conduite rangée et ses mœurs régulières. Cependant ce vieux serviteur, ce domestique qu'environnait une confiance illimitée, s'était oublié quelquefois et avait succombé à de misérables tentations. La caisse de ses maîtres eût été ouverte devant lui, et il aurait rougi de s'abaisser à la plus légère soustraction, mais il ne savait résister au désir de s'approprier un objet futile et sans valeur. C'est ainsi que, selon l'accusation, il se serait emparé chez M. Vétillard du Ribert d'un rasoir, chez Mme Roé d'une serviette, chez M. Ber-

ger de quelques paires de gants, enfin chez d'autres personnes d'objets semblables, mais tous d'une importance si minime que leurs propriétaires ne s'étaient même pas aperçus de leur disparition.

A l'audience, Lacroix a montré le plus profond repentir. Son défenseur, M^e Mouillaud, a chaleureusement présenté sa défense: il a fait vivement ressortir le peu d'importance des vols qui lui étaient imputés, et a supplié MM. les jurés de prendre en considération la longue prison préventive subie par l'accusé.

Lacroix n'a été reconnu coupable que de deux des nombreux vols qui lui étaient imputés; de plus, le jury a écarté sur ces deux chefs la circonstance aggravante de domesticité. En conséquence, la peine s'est abaissée d'un degré, et la cour a condamné l'accusé à deux ans de prison.

M. Georges Hainl, notre habile chef d'orchestre, dont le public apprécie chaque jour davantage le mérite, donnera samedi prochain 25, au Grand-Théâtre, un concert qui ne peut manquer d'attirer la foule.

C'est une heureuse idée en effet que celle de nous faire entendre le *Stabat*, cette magnifique composition de Rossini, où l'expression musicale est à la hauteur de la pensée religieuse.

M. Georges Hainl n'a pas voulu que tout fût gravé dans cette soirée, et il entremêlera les chants pieux des fantaisies de sa basse.

Voici la disposition des morceaux:

PREMIÈRE PARTIE.

Ouverture du jeune *Henri*, à grand orchestre, augmentée de seize cors pour la fanfare finale.

1^o *Stabat Mater*, chanté par M^{mes} Miro et Morel, MM. Delahaye et Desterbecq (chœur).

2^o *Cujus animam gementem*, chanté par M. Delahaye.

3^o *Quis est homo qui non fletet*, duo chanté par M^{mes} Miro et Morel.

4^o Fantaisie inédite sur des motifs de *Robert-le-Diable*, composée et exécutée par M. Georges Hainl.

5^o *Pro peccatis*, chanté par M. Desterbecq.

6^o *Eia Mater* (récit et chœur), chanté par M. Desterbecq.

SECONDE PARTIE.

7^o *Sancta Mater*, quatuor chanté par M^{mes} Miro et Morel, MM. Delahaye et Desterbecq.

8^o *Fac ut portem Christi crucem*, chanté par M^{me} Morel.

9^o Fantaisie sur des motifs de *la Somnambule*, exécutée par M. Georges Hainl.

10^o *Inflammatus*, chanté par M^{me} Miro.

11^o *Quando corpus morietur*, quatuor chanté par M^{mes} Miro et Morel, MM. Delahaye et Desterbecq.

12^o *Amen*, final exécuté par le chœur.

On peut se procurer des billets à l'avance chez les marchands de musique et au Cercle Musical. Prix du billet: 3 fr.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LE JAYOTYPE.

L'ingénieuse invention de M. Jay a fait révolution dans l'art du chapelier. Chacun s'étonne maintenant qu'on n'ait eu plus tôt l'idée du *Jayotype*, tant il était naturel qu'on donnât au chapeau la configuration de la tête, ainsi que le tailleur fait suivre au drap toutes les formes du corps et que le bottier force le cuir à se prêter à tous les caprices du pied. Un chapeau fait d'après les anciens procédés contrarie toujours les bosses latérales et frontales de celui qui le porte et occasionne d'insupportables douleurs, jusqu'à ce que, par le frottement et par l'usage, il ait pris tous les contours de la tête qu'il coiffe; mais alors le chapeau est vieux.

M. Jay prend la mesure de votre tête avec toutes ses ondulations et toutes ses bosses; il la modèle pour ainsi dire, puis, par une opération spéciale, il change cette forme éphémère en un moule solide qui représente pour tous les besoins de l'avenir la tête à laquelle il s'applique: c'est ce moule qui sert désormais à la préparation du chapeau et qui prend le nom de *Jayotype*. Après cela, M. Jay, fit-il cinquante chapeaux pour la même personne, leur donne à tous la même forme immuable et éternelle. Ils coiffent d'une façon parfaite dès le premier jour. Ce système s'applique aux schakos et aux casques militaires, à toutes les coiffures quelles qu'elles soient en un mot.

L'utilité du *Jayotype* a été si bien sentie que déjà la moitié des chapeliers de France ont traité avec M. Jay pour être autorisés à s'en servir, car l'invention de M. Jay, qui se recommande déjà par tant d'avantages, a encore celui bien grand de pouvoir se propager, et, loin d'être, comme tant d'autres découvertes, le monopole de la capitale seulement, elle peut, d'après la loi des brevets, être cédée dans chaque ville à une ou plusieurs personnes. Aussi bientôt le consommateur sera-t-il à même de jouir de cette importante découverte sans être obligé de s'adresser directement à la capitale; avant peu, il ne sera pas une ville en France où il n'y ait au moins un chapelier qui ait obtenu de M. Jay le droit d'exploiter son brevet.

Des vols se commettant *extra muros*, nous croyons devoir rappeler aux personnes qui habitent la campagne le *maillechort*. (Voir aux annonces.)

DAGUERRÉOTYPE.

Nous avons parlé tout récemment d'un procédé à l'aide duquel on reproduit les couleurs naturelles. La société qui l'exploite est aujourd'hui connue sous la raison Raginel et C^o. Le fini des épreuves, la pureté, l'éclat des couleurs résistant au toucher du doigt et même au frottement, plaçant cette maison au premier rang dans la spécialité du daguerréotype. Pour donner à son admirable procédé toute l'extension qu'il mérite, elle s'occupe d'établir des succursales dans les villes des départements au moyen de concessions de son brevet, soit de compte à demi, soit à forfait. Faire *franco* toute proposition à cet égard.

Cette même maison fabrique appareils, optiques, plaques, substances, etc., qu'elle vend au-dessous de toute concurrence, quoique de premier choix. Envoi en province et à l'étranger. Adresse *gratis* ses prix-courants, etc., sur demande affranchie.

LE DROIT, *Journal général des Tribunaux*, après, depuis le commencement de cette année, une très-grande extension qui s'explique et par la diminution notable du prix et surtout par le mérite d'une rédaction tout à la fois simple et attrayante. Journal spécial, indispensable aux hommes spéciaux (magistrats, avocats, notaires, avoués, officiers ministériels), **LE DROIT** est utile, par la nature et la variété des sujets qu'il traite, à toutes les personnes qui ne veulent pas rester étrangères au mouvement des idées et des faits; à des comptes-rendus complets et fidèles, **LE DROIT** joint des travaux qui, par leur importance et leur intérêt, lui assurent une place éminente dans la presse.

Le **SIROP PECTORAL** et la **PÂTE PECTORALE** de **MOU DE VEAU** au **LICHEN D'ISLANDE** de Paul Gage, pharmacien à Paris, sont d'un usage tellement populaire en France et à l'étranger, et si efficaces pour la guérison des rhumes, des catarrhes, et surtout de la phthisie pulmonaire, qu'il n'est pas un médecin qui ne les ordonne, pas un malade affecté de ces graves maladies qui n'en fasse usage. Il est prouvé que ces excellents pectoraux ne contiennent pas **UN ATOME D'OPIMUM**. Ils se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies du département, notamment chez MM. Lardet, André, Vernet, pharmaciens, et Biétrix, droguiste à Lyon. Toute boîte ou flacon non scellés d'un cachet où se trouve incrustée la signature **PAUL GAGE** doivent être refusés comme contrefaçon.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

SPECTACLE SCIENTIFIQUE, MERVEILLEUX, COMIQUE, SURNATUREL ET RÉCRÉATIF.

Microscope à gaz oxy-hydrogène, grossissant trois millions de fois; polyorama; tours gymnastiques et d'équilibre; singes et chiens comédiens. — Tous les soirs à sept heures.

RÉDACTION DU DROIT : Cour de cassation. — Conseil-d'Etat. — Cours d'assises. — Tribunaux de première instance. — Commerce. — Police correctionnelle. — Bulletin de Procédure. — du Notariat. — Commercial. — Cours publics. — Procès célèbres. — Personnalités politiques. — Revue bibliographique. — Académie des Sciences morales et politiques. — Salle des Pas-Perdus. — Articles de fond et feuilletons publiés alternativement.

Parmi les articles publiés par le DROIT depuis le 15 janvier, on remarque les suivants: Sur la loi du Notariat, — des Patentes, — du Roulage, — du Conseil-d'Etat. — Les Notaires de Paris pendant la Révolution. — Documents inédits sur Domat. — Le Carnaval en Corse. — Le Fort de Ham. — Mœurs des Etudiants allemands. — M. de Châteaubriand. — Les Avocats littérateurs. — Cours publics (RABELAIS, CALVIN, MÉROT). — Mémoires d'un Avocat (le Procès du Collier). — La Salle des Pas-Perdus. — Revue parlementaire (M. PASQUIER, — M. HAVET, — M. SAUZET, — M. DUPIN AÎNÉ, — M. BILLAULT).

A partir du 1^{er} avril, le DROIT publiera les articles suivants: MM. Peyronnet, — Dupin aîné, — Romiguières, — Marie, — Hébert, — Plougoum, — Cormeclin, — Guizot, — Thiers, — Pozzo di Borgo, — Zea Bermudez, — Mignet, — Réal, préfet de police, — Garnier, président du sénat. — Histoire de la cour de cassation, — du tribunal de commerce de Paris. — Procès célèbres, avec des documents inédits et authentiques. — Etudes administratives. — Mœurs judiciaires. (4487)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi vingt-cinq mars mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'une grande quantité de glaces dans leurs cadres bois dorés, meubles en acajou, etc. (1284)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

A VENDRE

PHARMACIE

Située aux Avenières, une des communes les plus riches et les plus populeuses de l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Cette pharmacie est garnie de tous les ustensiles, médicaments et matériel nécessaires à son exploitation. S'adresser, à Lyon, audit M^e Laforest, notaire, Et à Bourgoin, à M. F. Montassut-Fièvre, légiste. (4941)

ÉTUDE DE M^e MICHOU, NOTAIRE, A LYON, N^o 11, PLACE DES CARMES.

A VENDRE

à des conditions avantageuses.

UNE TUILLERIE

EN PLEINE ACTIVITÉ,

Située à peu de distance de Lyon,

Produisant un bénéfice net et annuel de deux mille francs, pouvant, avec peu de frais, être porté à quatre mille. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Michoud, chargé de traiter. (4676)

ÉTUDE DE M^e JOGAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CARMES, 5.

AVIS.

On demande à emprunter DIVERS CAPITAUX en dette à jour et en viager. S'adresser audit M^e Jogand, à Lyon, chargé de la vente de diverses propriétés en ville et à la campagne. (4804)

à vendre

POUR ENTRER DE SUITE EN JOUISSANCE.

UNE TERRE

aussi fertile qu'agréable,

Située près d'une belle route royale.

Plusieurs voitures publiques pour Moulins et Paris passent tous les jours au bout de l'avenue.

Cette propriété, parfaitement bâtie et décorée, se compose de terres à chanvre, prairies, beaux vignobles, belles plantations, cours d'eau pouvant arroser trente hectares de prés, jardin, verger, parc, etc.

Revenu 12,000 fr. S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Bergeon, notaire à Moulins (Allier). (5786)

A vendre pour cause de santé.

UN BON FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT bien achalandé, servant 80 personnes par jour, ayant une très-grande salle, offrant des bénéfices assurés, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à M. Barbolat, rue Mulet, n. 2, chargé de la vente de diverses propriétés et fonds de commerce de toute profession, à la ville et à la campagne. (654)

A VENDRE.

UN OFFICE DE NOTAIRE situé à Charolles, chef-lieu d'arrondissement (Saône-et-Loire). S'adresser à M^e Vignat, avoué, quai de l'Archevêché, n. 29, à Lyon. (2960)

A vendre.

FONDS DE CAFÉ dit de la Nouvelle-Douane, situé quai de la Charité, près la place Grôlier. S'y adresser. (616)

A vendre.

LE CAFÉ D'APOLLON, situé place de la Comédie, près le Grand-Théâtre. S'y adresser. (616)

A louer de suite ou à la Saint-Jean 1843.

VASTE LOCAL

De quarante mètres de longueur, carrelé, plafonné, très-clair, propre à tout atelier ou fabrique, à la Guillotière, rue de la Croix, n. 21. Ledit local est à l'abri des inondations les plus grandes. S'y adresser. (546)

A louer de suite,

A Villeurbanne, rue Montchat, près l'arrivée des omnibus, APPARTEMENT DE CINQ PIÈCES garnies ou non garnies, avec la promenade dans un vaste clos et la jouissance de deux salies d'ombrage.

S'adresser à M. Lornage, à la Guillotière, rue de la Croix, n. 21, ou sur les lieux. (652)

Saponine.

Nouvelle composition chimique avec laquelle on peut, pour 10 centimes, NETTOYER soi-même les gants de peau glacée, sans la moindre altération, sans les mouiller ni les rétrécir. — Dépôt à Lyon, rue Saint-Joseph, 9, chez M^{lle} Bergé. — Prix du pot : 2 fr. (5787)

L'EAU DE M. DESIRABODE,

Dentiste du roi, dont les qualités sont tellement connues, se trouve à Lyon chez MM. Petit, rue Neuve-des-Carmes, 1, et Brun, parfumeur, place des Terreaux, 8. (4478—6250)

ROTONDE DES BROTEAUX.

Samedi 25 mars 1843.

GRAND BAL DIT DE LA MI-CARÊME,

PARÉ ET MASQUÉ.

DIRIGÉ PAR M. MUSARD.

DEUXIÈME PARTIE.

PROGRAMME ET RÉPERTOIRE MUSARD.

PREMIÈRE PARTIE.

- Les Français dansés par eux-mêmes.
- Les Bonbons.
- Les Plaisirs de Paris (valse).
- Le quadrille chinois.
- Les Diamants de la Couronne.
- Le Duc d'Orléans (valse).
- Je veux danser.
- Marino Fallero.
- Le Barbier de Séville.
- Polichinelle.
- Le Ruban bleu.
- Le Rendez-vous de chasse.
- Grand galop et tarentelle.

NOTA. — On peut se procurer des Billets à l'avance à la Rotonde.

- Titl.
- Zanetta.
- Les Compatriotes (valse).
- La Samaritaine.
- Le Code noir.
- Le Château de Brandhoffen (valse).
- Le Roi d'Yvetot.
- Le Bonhomme Dimanche.
- Esprit de la Montagne (valse).
- La Jolie Fille de Gand.
- Niva.
- Valse inédite.
- Zampa.
- Giselle.
- Grand galop final.



(5789)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N^o 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Darts, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acroté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermesson, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épiciers, rue des Serruriers. (7474)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7674)

La boîte: 2 f. 50 c. MALADIES SECRÈTES. Le flacon: 5 f.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les autres remèdes plus chers et sans garantie. — Demander la brochure que l'on envoie gratis.) S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

A vendre.

UN FONDS DE BOULANGER, bien achalandé, situé dans un des beaux quartiers de cette ville. MAISON DE CINQ ÉTAGES, rue des Fantâsques, d'un revenu de 7,200 f. — Prix: 110,000 f.

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS DE QUINCAILLERIE, DE LINGERIE et DE ROUENNERIE, bien achalandé, situé quartier des Terreaux.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES, situé à la Guillotière.

S'adresser, pour avoir des renseignements, au cabinet de M. Juvanon, place du Change, 4, de huit à dix heures du matin et de quatre à huit heures du soir. (655)

AVIS.

Lundi, entre midi et une heure, dans la rue Grôlée, il a été trouvé UN CAMAIL en soie noire, nou coussu. La personne qui l'a perdu peut le réclamer rue Noire, n. 3, chez le tonnelier. (651)

LE SIEUR COUJAS,

Fabricant de Plaquet et de Maillechort

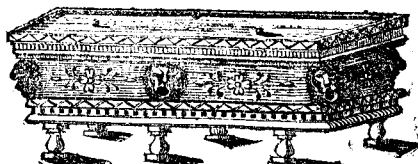
Rue Saint-Côme, 8, à Lyon,

Par ses perfectionnements, peut offrir du maillechort aussi blanc et aussi salubre que l'argent, chose qui jusqu'alors avait toujours laissé à désirer. Cet article vient d'être reconnu et approuvé par les premiers chimistes de Paris pour valoir l'argent sous tous les rapports.

POUR LA CAMPAGNE:

Couverts en wolfram, garantis sur facture inoxydables et non cassants, à 2 f. 25 c.; cuillers à café à 6 f. la douzaine. DEPOT

De tous les objets en général pour le service de table et de limonadier, galvanisés par les procédés brevetés de M. DE ROULZ. (6529)



PAR

BREVET D'INVENTION.

REMPLACEMENT des bandes en gomme par les bandes élastiques métalliques.

Le sieur BARRAL et C^e prévient MM. les amateurs du jeu de billard et cafetiers que le nouveau procédé qu'il a l'honneur de leur offrir a un immense avantage sur les bandes en gomme en ce que la température n'y exerce aucune action. On aura ainsi l'agrément d'avoir des billards dont les bandes seront aussi douces en hiver qu'en été.

On trouvera toujours des billards montés, pour les soumettre à l'appréciation de MM. les amateurs, dans les magasins dudit sieur BARRAL, place des Célestins, n. 8, à Lyon. (6011)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale

D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. — Prix: 2 fr. la demi-bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignou, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7502)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telle que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., à Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Châlons-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIAN, Grande-Rue, n. 4. (6352)

Brevet d'invention et de Perfectionnement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

bandages herniaires SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES MANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

AVIS.—Le sieur BIANCHI, opticien et bandagiste, rue de Foy, 7, à Saint-Etienne, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville qu'à dater du 1^{er} avril il transportera toutes ses marchandises pour les réunir à celles de son magasin de Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, où il continuera toujours son même commerce d'optique et de bandages herniaires de la fabrique de MM. WICKHAM et HART, brevetés à Paris. Il sollicite toutes les personnes qui l'ont honoré jusqu'à ce jour de leur confiance, de vouloir bien la lui continuer; il fera toujours tous ses efforts pour la mériter, en les servant avec soin et exactitude dans son

Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1; qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-moérés. (Affranchir.) (650)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c. Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (4476—6325)

SIROP DE DIGITALE

DE LABÉLONIE, PHARMACIEN A PARIS.

Ce Sirop est prescrit avec le plus grand succès par les meilleurs médecins contre les PALPITATIONS DE CŒUR, oppressions, asthmes et catarrhes chroniques, rhumes et toux opiniâtres et contre les diverses HYDRO-PISIES. — Pharmaciens dépositaires: LYON, Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins; TARARE, Michel; VILLEFRANCHE, Ayot; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-BOIS, Briand; NEUVILLE-SUR-SAONE, Edant; THIZY, Bouvier; BOURG, Béraud, Hoste; GEX, Giro; MACON, Lacroix; CHALON-SUR-SAONE, Issartier, Paquelin; MONTBRISON, Fessy; BOEN, Bardou; ROANNE, Mercier; SAINT-ETIENNE, Garnier-Martinet, Chermesson; VIENNE, Viguier, Grenoble, Savoye, place Lafayette; LE PÉAGE, Ollroy; VOIRON, Delaige; VALENCÉ, Reboullet; TOURNON, à l'hospice; et, dans chaque ville, dans toutes les pharmacies où l'on trouve les autres remèdes particuliers. (4486—6355)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delaige, à Voiron; Plana, à Grenoble. (7261)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT

préparé par POISSON, pharmacien de

S. A. R. LE DUC D'AUMAË,

pour la guérison des rhumes, catarrhes et des maladies de poitrine.—Une MÉDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur. — Dépositaires pharmaciens: MM. Victoria Biétrix-Sionest C^e, rue Neuve, à Lyon; Michel, rue de la Pêcherie, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; Couturier, à Saint-Etienne; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Paquelin, à Châlons-sur-Saône; Alfred Béraud, à Bourg. (4479—6359)

PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, OGNONS et OEILS-DE-PERDRIX.

Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. DEPOT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n. 30, et chez MM. les pharmaciens Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture. (7712)